

À LA DÉCOUVERTE DE CHAMBIÈRE



**Saint-Armel sur les
réseaux sociaux**
27 mars 2023



Ville de Saint-Ar

Mai à vélo
9 mai 2023





Mairie de Saint-Armel

14 rue de la Mairie 35230 Saint-Armel

Téléphone : 02 99 62 71 58

Email : accueil.mairie@saint-armel-35.fr

Site internet : www.saint-armel-35.fr

> Accueil ouvert au public lundi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h, mardi et vendredi de 14h à 17h30 et samedi de 9h à 12h

> Permanences des élu(e)s sur rendez-vous.

SOMMAIRE

- 3 Vie municipale
- 7 Urbanisme
- 9 Enfance et jeunesse
- 11 Mobilité, Énergie et recyclage
- 14 Cadre de vie
- 16 Intercommunalité
- 17 Vie associative
- 19 Culture
- 21 L'Info en +

Prochain numéro :

Mai 2023

Date limite du dépôt des articles :

5 avril 2023

Journal bimestriel gratuit édité en 550 exemplaires par la Mairie de Saint-Armel.

Directrice de la publication : Morgane MADIOT, Maire

Élu à la communication : Simon MC DONNELL

Réalisation : Service communication - Sonia LE MAOÛT - 02 99 62 93 83

Contact : communication@saint-armel-35.fr

Pratique

Santé

- **Médecin** : Dr Le Nabasque- 02 99 62 15 60
- **Cabinet infirmiers** (chemin de la Ry) : Mmes Dallier, Auguin, Bousaidi-Perigois, Le Sager-Hassoun, Chauvel : 06 07 97 17 37
- **Cabinet Infirmiers** (place de l'Église) : Margot Duval et Loic Fabien 06 37 32 11 34
- **Kiné-Ostéopathe** : Alan Saldana et Camille Bertin- 02 99 04 43 63
- **Kiné** : Romain Aujeac- 02 99 04 43 63
- **Ostéopathe** : William Besnard- 07 89 22 64 88
- **Cabinet paramédical** : 11 place de l'Eglise
 - Erwann Révolt (psychopraticien et hypnothérapeute) 06 78 66 03 22
 - Meriadeg Le Bouffant (psychologue)- 07 68 63 75 58
 - Morgane Le Gall (coach professionnelle)- 06 45 87 79 91
 - Emmanuel Crocq (hypnothérapeute)- 07 55 61 19 78
 - Nadine Hallégouet (sophrologue)- 06 68 59 26 30
- **Orthophoniste** : Laure Chanu, 06 16 43 19 65

Scolarité et Enfance

- **École Les Boschaux** : 02 99 62 77 60
- **Portail parents** : www.logicielcantine.fr/starmel
Contact : 06.82.72.21.37
- **Restaurant municipal** : 02 99 62 93 86
- **Garderie municipale** : De 7h20 à 8h30 et de 16h15 à 19h 02 99 62 93 87
- **Bibliothèque municipale** : mercredi de 15h30 à 17h, vendredi de 16h15 à 17h30 et samedi de 10h30 à 12h - 02 99 62 93 88
- **Espace jeunes** : Période scolaire : mercredi de 14h à 18h30, vendredi 17h à 20h- Vacances : du lundi au vendredi de 14h à 18h- 02 99 62 93 84
- **Accueil des P'tits pré ados** : mercredis de 9h à 12h
- **Accueil de loisirs** : mercredi et vacances, ouverture 7h30. Accueil des enfants de 3 à 10 ans jusqu'à 9h30 et fermeture à 18h30 02 99 62 81 45 /06 76 54 32 71

Déchets

- **Déchetterie** : du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h. Fermée le jeudi après-midi.
- **Service déchets de Rennes Métropole** : 0 800 01 14 31

Urgences

- **Gendarmerie de Janzé** : 02 99 47 03 18
- **Pompiers** : 18 et 112 à partir d'un portable
- **Police** : 17 **Samu** : 15 **S.O.S. médecins** : 02 99 53 06 06
- **Hôpital Pontchaillou** 02 99 28 43 21 ou 02 99 28 43 44 ou 02 99 28 43 45 ou le 15
- **Centre anti-poisons** : 02 99 59 22 22 ou 02 99 28 42 22
- **Maison médicale de garde Janzé** : 02 99 43 44 45
- **Assistante sociale** : 02 99 02 20 20
- **Clic Alli'âges** : 02 99 77 35 13
- **S.O.S. amitié** : 02 99 59 71 71
- **S.O.S. Femmes battues** : 3919
- **Victimes d'agressions sexuelles** : 02 99 28 43 21
- **S.O.S. victimes** : 02 99 35 06 07
- **Enfance en danger** : 0 800 58 57 79 ou 119
- **Sida info service** : 0 800 84 08 00
- **Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF 35)** : 02 99 30 80 89
- **Info sociale en ligne** : 0810 20 35 35

Divers

- **E.D.F.** : 0 810 333 035 / **G.D.F.** : 0 810 433 035
- **SPL (Eau du Bassin Rennais)** : 02 23 22 00 00

MORGANE MADIOT
MAIRE DE SAINT-ARMEL



Mesdames, Messieurs,

Le printemps arrive, la nature entre en ébullition pour un nouveau cycle. Notre commune aussi bouillonne d'idées et de changements à venir.

Dans le centre-bourg, vous pouvez voir les travaux en cours pour la réalisation de la rue des Monts d'Arrée qui desservira la Cité Obely et plusieurs maisons.

Dernièrement, la "maison verte" située au nord de l'école maternelle a été démolie en anticipation des futurs travaux d'extension du groupe scolaire.

Côté coulée douce, les travaux de modelage du terrain s'achèveront au printemps. Ainsi le théâtre de verdure et le terrain à bosses seront les premières infrastructures visibles sur cet espace. Nous remercions sincèrement les habitants qui participent activement avec nous à ce projet.

Saint-Armel devient pour ce printemps, terrain d'étude pour de nombreux étudiants : étudiants d'Askoria pour l'analyse des besoins sociaux de la commune, étudiants de master 2 Restauration et Réhabilitation du Patrimoine Bâti pour l'étude du site de Chambière, étudiants de master 2 Maîtrise d'Ouvrage Urbaine et Immobilière sur l'usage de

certains espaces fonciers communaux.

En février, l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de Rennes a également organisé des ateliers avec des étudiants de diverses disciplines afin de travailler sur la problématique du Zéro Artificialisation Nette des sols sur plusieurs sites, dont Saint-Armel.

Les sujets portés par notre commune attirent les étudiants et leurs écoles. Et c'est tant mieux ! Nous pouvons ainsi profiter de leurs nombreuses expertises !

Enfin la population de Saint-Armel, qui compte 2 259 habitants, évolue aussi de manière rapide. L'étude de prospective commerciale de Rennes Métropole indique que 46 % des habitants de Saint-Armel sont arrivés sur la commune il y a moins de 5 ans.

Nous invitons anciens et nouveaux Armétiens à se connecter sur les pages communales Facebook et Instagram à partir du 27 mars. Ces outils devraient nous permettre plus de réactivité dans la communication de certaines informations.

Je vous souhaite à toutes et à tous un agréable printemps.

Prospective financière

En février 2022, le cabinet KPMG a réalisé, à titre gracieux, une prospective financière pour la commune de Saint-Armel.

Celle-ci indiquait que la commune pouvait emprunter jusqu'à 3 millions d'euros en complément d'un investissement annuel similaire à celui d'aujourd'hui (environ 260 000 € par an). Au printemps 2022, les annonces de l'État sur la hausse du point d'indice et du SMIC, puis l'envolée du prix de l'énergie avec des répercussions sur l'ensemble de nos achats, ont vite rendu la précision de cette étude obsolète.

Aussi, la présentation publique de cette prospective ne nous a plus semblé pertinente. L'étude a montré une capacité d'emprunt rassurante dans le cadre du projet d'extension et est suffisante pour le moment. Nous ne prévoyons pas de mise à jour, ni de présentation de cette étude dans l'immédiat.

CÉRÉMONIES DES VŒUX

AUX ARMÉLIENS...



...PUIS AUX PROFESSIONNELS



Le 14 janvier dernier, les arméliennes et les arméliens ont été accueillis par Madame la Maire, Morgane Madiot, et son équipe municipale à l'occasion de la Cérémonie des Vœux.

L'occasion de revenir sur les réalisations de 2022, de présenter les projets engagés mais aussi de remercier tous les acteurs de la vie municipale. La cérémonie s'est poursuivie avec une représentation de l'école de musique intercommunale du Suet.

Puis le 24 janvier, c'était au tour des professionnels d'être mis à l'honneur lors d'une deuxième soirée des vœux. Après avoir commenté le résultat d'une étude commerciale locale, Mme la Maire a insisté sur le dynamisme de la commune favorable au commerce.



VOLONTAIRES

SAPEURS-POMPIERS

L'amicale des Sapeurs-pompiers de Corps-Nuds vous remercie de l'accueil chaleureux que vous leur avez réservé pendant la traditionnelle tournée des calendriers de fin d'année. "Ce moment est toujours l'occasion d'échanges riches avec vous, permettant d'expliquer notre activité quotidienne de Sapeurs-pompiers volontaires. Parfois, c'est aussi lors de cette rencontre que peut émerger l'idée chez certaines et certains d'entre vous de vous engager pour venir en aide aux autres et porter secours." Si vous êtes intéressés pour intégrer les centres de secours de Corps-Nuds ou de Vern-sur-Seiche, vous pouvez nous contacter au 06 98 59 12 56.



EN BREF



De nouveaux locaux pour l'ADMR de Châteaugiron

L'ADMR de Châteaugiron a quitté ses locaux historiques en début d'année.

Installée depuis plusieurs décennies Chemin des Bosquets à Châteaugiron, l'association a déménagé le 11 janvier dans les locaux dont elle a fait l'acquisition, à l'issue de la réalisation des travaux d'aménagement.

Ceux-ci sont situés 10 de la ruelle St Nicolas, à l'angle de la rue St Nicolas, face à La Poste de Châteaugiron. Idéalement placés pour faciliter l'accès à nos bureaux aux bénéficiaires de nos services et à leurs aidants, les nouveaux locaux de l'ADMR offrent également de bien meilleures conditions de travail aux salariées et aux bénévoles.

Le coffret des Balades Familiales en Pays de Rennes vient de paraître

Ce coffret destiné à un public familial et touristique se compose

de 54 fiches descriptives. Chaque fiche comporte une carte de l'itinéraire, le pas à pas et les informations relatives à la balade ; durée, kilométrage, accessibilité en



poussette, niveau de difficulté, et présence de producteurs à proximité. À travers ces boucles balisées de moins de 10 km sur 54 communes du Pays de Rennes, le territoire se révèle à travers bocages, forêts domaniales, vallées boisées et le long des rivières. Ces coffrets sont disponibles à la vente, au prix public de 9 € dans les points de vente suivants :

- Office du tourisme Destination Rennes
- Office du tourisme de Châteaugiron

La Commune crée sa 1^{ère} page Facebook !

TOUS CONNECTÉS

Saint-Armel sur les réseaux sociaux !



Facebook :
Ville de Saint-Armel



Instagram :
@saintarmel

À compter du 27 mars prochain, retrouvez toute l'actualité de la Commune sur Facebook et Instagram.

Ces pages ont pour vocation de mettre en avant les actualités, les informations pratiques, les publications et les événements de la commune. Les pages Facebook et Instagram sont des supports de communication au même titre que le site internet ou le magazine municipal.

Toute interpellation des services ou des élus doit être adressée à la Mairie par courriel à : accueil.mairie@saint-armel-35.fr ou par courrier.

Bonne découverte ! N'hésitez pas à vous abonner !



PRENDS TA COMMUNE EN PHOTO !

À l'occasion du lancement de la commune sur les réseaux sociaux, nous vous invitons à témoigner votre attachement à la ville en photographiant votre commune !

Les photos reçues seront publiées sur Facebook et Instagram et les plus beaux clichés se retrouveront en couverture. Toute l'année, envoyez-nous votre plus belle photo en haute résolution à : communication@saint-armel-35.fr

Nous rencontrons un dysfonctionnement concernant notre panneau lumineux. Nous mettons tout en œuvre pour résoudre ce problème le plus rapidement possible.



CIVILITÉ

STATIONNEMENT

Le respect des règles de stationnement est essentiel pour préserver la sécurité et faciliter la circulation des véhicules ainsi que des piétons.

Stationnement en place handicapée

Certaines personnes se garent sur les places handicapées. La réglementation interdit de se garer sur une place de parking réservée aux handicapés dès lors que votre véhicule ne dispose pas d'une carte prévue à cet effet. La contravention est de 135 € avec un risque de mise en fourrière du véhicule.

Stationnement très gênant

Le stationnement sur un trottoir, passage piéton ou encore une piste cyclable est interdit (art. R.417-10 du Code de la route). Contravention de 135 €.

Stationnement sur les bateaux

L'article R417-10 du Code de la route interdit le stationnement devant un bateau (garage, portail, entrée carrossable d'immeuble), y compris par le propriétaire des lieux. Contravention de 135 €.





COULÉE DOUCE

UNE OPÉRATION DE PARTICIPATION CITOYENNE TRÈS SUIVIE

Depuis juillet 2022, un nouveau groupe de travail a repris une partie des sujets portés par le comité consultatif sur la biodiversité. Les élus du groupe de travail «Coulée Douce» ont publié un questionnaire sur les aménagements extérieurs dans le bourg de Saint-Armel dans l'Écho de novembre dernier. Plus d'une centaine de personnes a répondu au questionnaire dont voici une synthèse.



PARTICIPATION CITOYENNE

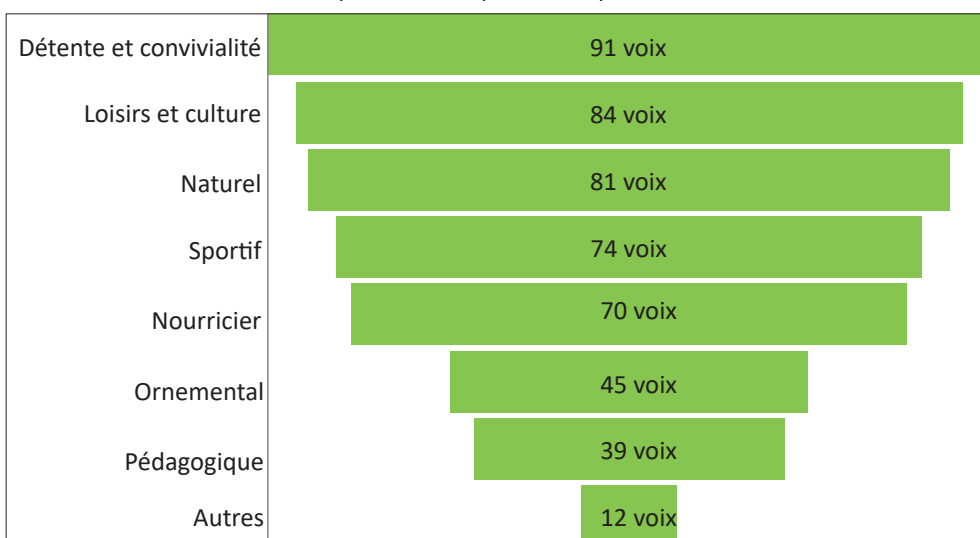
Les échanges autour de projets permettent de réfléchir ensemble, d'identifier des difficultés potentielles, de trouver des solutions et de mettre en œuvre des actions pour préserver votre cadre de vie et améliorer votre quotidien.

Les idées émergent, cheminent, convergent à travers les projets. Au-delà de la concertation, la clef de la réussite et de la cohésion d'une ville, c'est la participation. Tous les Arméliens qui y prennent part aident les élus à prendre les décisions qui leur reviennent, et à conjuguer, ce qui n'est jamais simple, l'attente des habitants et les réalités techniques ou réglementaires.

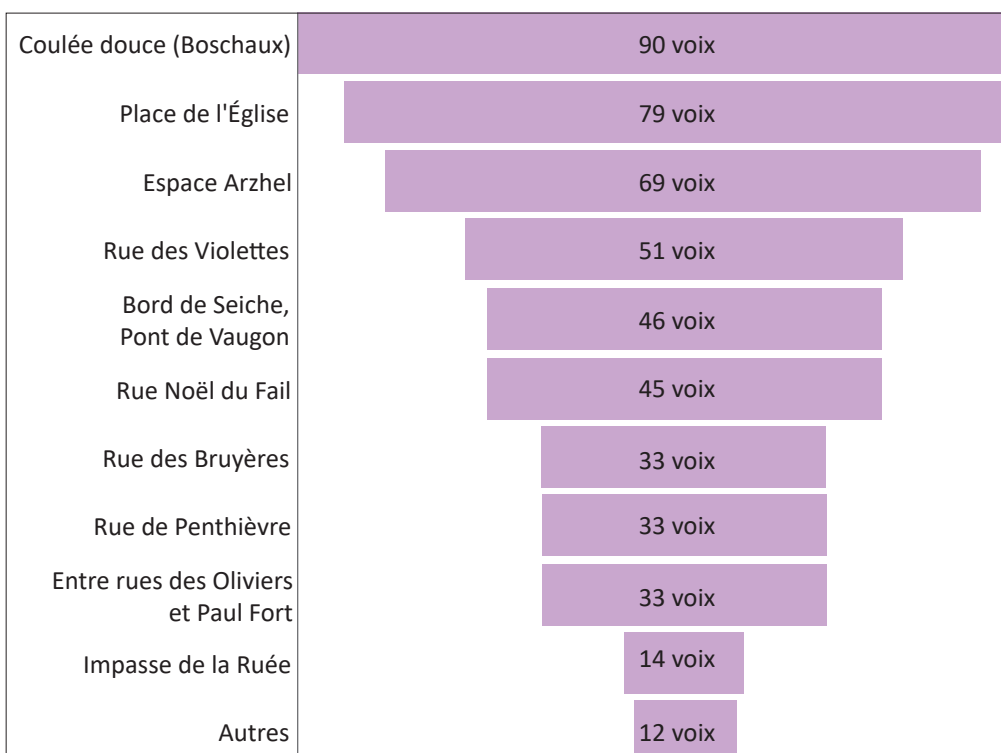
L'objectif ? Créer des espaces de dialogue et élaborer des visions collectives en associant habitants, partenaires institutionnels et associatifs, agents et élus de la commune pour renforcer le lien avec les services publics et gagner en efficacité.

Les outils ? Ils sont nombreux, selon les dynamiques et objectifs recherchés : ateliers collectifs, enquêtes numériques, questionnaires, supports d'expression à disposition du public...

Quels sont, selon vous, les cinq domaines à prévoir en priorité ?



Quels espaces souhaitez-vous aménager en priorité dans le bourg ?



Retrouvez l'intégralité des résultats du sondage sur le site de la Mairie : www.saint-armel-35.fr

Ce questionnaire faisait aussi appel aux volontaires pour deux ateliers sur ce sujet. Le samedi 3 décembre, une vingtaine d'habitants, élus et non élus ont pu faire une visite des lieux potentiels pour l'implantation d'aménagements futurs, avec un départ salle du conseil et une arrivée place de l'Église en passant par les nouvelles rues, la Coulée Douce et en revenant par la rue des Bruyères et l'espace vert rue des Violettes.

Le mercredi 7 décembre, les élus ont organisé un temps de travail sur plan. Deux groupes ont travaillé sur des propositions de répartition d'aménagements possibles. Les deux propositions ont été présentées. L'une d'entre elle a été choisie pour servir de base à une proposition citoyenne. Cette proposition devait être retravaillée en fonction des améliorations et amendements proposés en fin de réunion par l'ensemble des participants.

En fin de réunion, deux volontaires se sont proposés pour réaliser un

travail de consolidation et le présenter aux autres élus lors de la réunion de coordination. Cette présentation a eu lieu le 25 janvier. Merci et félicitations à celles et ceux qui ont participé à cette démarche participative.

Comme convenu, le 11 janvier dernier, tous les participants ont été invités à se joindre au Groupe Travail au côté des élus.

Cinq habitant(e)s se sont porté(e) volontaires. Le nouveau groupe ainsi formé a été invité à une réunion de travail avec notre aménageur, Viabilis, et les agents communaux concernés au sujet du modelage du terrain, le lundi 30 janvier. Lors de cette réunion, il a été acté de modifier l'emplacement du théâtre de verdure pour le rapprocher de la rue René Guy Cadou dans un espace plus calme, éloigné de la route de Châteaugiron. Viabilis a aussi accepté de créer un espace ludique à destination de la jeunesse style terrain de bosse. Cela permet d'optimiser la venue des engins de modelage.



EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE

DESSINONS NOTRE ÉCOLE

Dans le cadre du projet d'extension du groupe scolaire Les Boschaux, la Municipalité s'est engagée dans une démarche participative avec l'équipe d'architectes.

Nous avons donc invité parents d'élèves, riverains et habitants de Saint-Armel, au groupe de concertation participative afin de penser au mieux cet espace ; pour qu'il s'adapte à la commune, à ses habitants et aux différents usagers qui l'occuperont chaque jour.

Cette démarche participative a déjà commencé et se déroule en trois temps forts, dits "ateliers" : les mercredis 1^{er} mars, 29 mars et 10 mai de 9h à 12h. Merci et félicitations à tous les participants.

*Dessignons
notre
école
de demain*





Six étudiantes explorent le site de Chambière



Propriété de la Ville de Rennes, la ferme de Chambière se trouve sur la Commune de Saint-Armel. La question de son devenir est à nouveau d'actualité.

Pour rappel, la ville de Rennes est propriétaire du site suite à un legs datant de 1877, dont elle a récemment levé la clause d'inaliénabilité, lui permettant à présent d'en disposer librement. Dans ce contexte, la ville de Rennes a interrogé la commune de Saint-Armel et Rennes Métropole afin de connaître leurs positionnements respectifs, sur la base de différents scénarios (cession, bail emphytéotique...).

Au préalable, il est nécessaire de disposer d'un état des lieux du site pour pouvoir ensuite identifier l'ensemble des enjeux communaux et métropolitains.

L'ensemble du site comprend plusieurs bâtiments vacants (inscrits dans une zone UGI et classés au titre du Patrimoine Bâti d'Intérêt Local au PLUi), et 51 ha de terres agricoles réparties entre 3 agriculteurs via un bail rural jusqu'en 2030 et 2 ha de terres agricoles mises à disposition de la Safer jusqu'en 2025. Ce site est à la croisée de plusieurs enjeux, notamment patrimoniaux, paysagers, touristiques et agricoles, les services de Rennes Métropole et la ville de Rennes ont lancé plusieurs démarches en collaboration avec la commune de Saint-Armel.

L'analyse patrimoniale de l'ancien

corps de ferme, a été lancée par la Mission "Nouvelles Fabriques de la Ville" (MNFV) dans le cadre d'un exercice de projet avec le Master 2 "Restauration et Réhabilitation du Patrimoine Bâti et des Sites" de Rennes 2 (M2 REPATS) qui se déroulera jusqu'au mois d'avril avec l'objectif d'une restitution publique (visite-découverte du site).

L'exercice consiste à établir une étude en 4 volets :

- **l'analyse historique et patrimoniale** (architecturale, paysagère et archéologique) du site
- **l'analyse et relevé architectural du bâti** (en lien avec un architecte du patrimoine)
- **l'identification des pathologies bâties et des préconisations** (en lien avec un ingénieur structure)
- **un projet d'intention programmatique** (notamment en lien avec la réflexion Schéma directeur fluvestre/sentier métropolitain et le potentiel touristique du site)
- **un projet de valorisation/médiation.**

L'analyse des enjeux agricoles est en cours d'étude par le service Planification et Études Urbaines et le service Foncier, afin de déterminer :

- la faisabilité réglementaire des capacités d'évolution des anciens bâtiments agricoles de la ferme de Chambière, qui sont situés à proximité directe d'un site d'exploitation agricole en activité ;
- la localisation précise des 51 ha de

terres agricoles et leur répartition par exploitant, ainsi que celle des 2 ha de terres agricoles mises à disposition de la SAFER. Ces analyses apporteront aux différentes collectivités des éléments

d'aide à la décision pour qu'elles puissent se positionner sur les futurs usages du site, en distinguant les bâtiments du foncier agricole, ainsi que sur les modalités de mise en œuvre de ces projets.

LA P'TITE HISTOIRE

Chambière était l'une des deux grandes seigneuries de Saint-Armel. Possédée en 1427 et 1439 par Pierre de Préauvé, elle appartenait en 1513 à Guillaume Loisel, seigneur de Brie. Elle fut unie après 1642 à la vicomté de la Motte-Saint-Armel. Le château de Chambière devint alors le château de la vicomté dont le droit de haute justice s'étendait sur 4 paroisses : Saint-Armel, Nouvoitou, Bourgbarré et Vern-sur-Seiche. La vicomté fut vendue en 1719 à la famille Sarsfield d'origine irlandaise. A la Révolution Française, le château fut confisqué et vendu comme bien national à Jean-François Guibert et Charles-Joseph Mondehair de la Galonnais de Rennes. Le château fut alors transformé en carrière : les pierres ont été remployées dans les bâtiments de ferme tout proche. C'est pourquoi aujourd'hui on ne voit plus que de rares vestiges : une belle tour ronde rongée par le lierre et dont le toit s'est effondré, et une fuie en ruine qui lui fait face. Il ne subsiste aucune trace de ce château Louis XIII construit par les seigneurs de Brie et abondamment décrit dans le procès-verbal de vente en 1796 où l'on relève la présence d'une chapelle (la chapelle de la Trinité située à l'un des angles), d'une bibliothèque, deux serres, de cheminées avec jambages et tablettes de marbre, quelques pièces parquetées, très souvent lambrissées... Il était bâti sur quatre niveaux : un premier niveau à usage de caves, de cuisines et de pièces à vivre, un étage à usage de chambres à coucher, un étage mansardé aménagé, enfin des greniers plus ou moins occupés. Un escalier central en pierre, dont la cage occupait toute la largeur du bâtiment, encadré de vestibules permettait la desserte des niveaux, tandis que deux perrons donnaient accès à la cour et au jardin. L'ensemble comprenait près de 60 pièces, dont le tiers est qualifié de chambres en 1796. Riche famille de parlementaires bretons, la famille Loisel de Brie voulut sans doute, tout en conservant les deux tours d'entrée et les douves comme symbole d'ancienneté de la seigneurie, construire non loin de Rennes une résidence de plaisance.

Étude gisement foncier

L'étude « gisement » foncier relative aux potentialités de renouvellement urbain

Dans un souci de limitation de la consommation foncière, une démarche, pilotée par Rennes métropole, s'engage avec l'objectif d'identifier le foncier mobilisable en renouvellement urbain pour satisfaire les besoins de l'agglomération (offre de logements diversifiée, développement économique, préservation des espaces naturels et agricoles).

Il s'agit d'identifier les gisements fonciers bâtis et non bâtis au sein de l'enveloppe urbaine (friches, dents creuses, logements vacants...), puis de les qualifier (dureté foncière, potentiel d'aménagement, coût du recyclage, aménités du site...).

Pour réaliser cet objectif, Rennes Métropole cherche à définir une approche méthodologique de détection fine des gisements fonciers disponibles, de l'échelle locale à l'échelle intercommunale. Il s'agit donc d'identifier les parcelles susceptibles d'accueillir du logement ou des activités économiques, tout en répondant aux exigences législatives (lois SRU, Alur, Grenelle, etc.). La préservation des sols agricoles et naturels constitue aujourd'hui un enjeu bien connu, qui amène les acteurs de l'aménagement à porter un regard affûté à l'intérieur des tissus urbains existants, pour en optimiser l'usage. Son objectif est d'identifier des sites intéressants pour des projets à venir.

Avec Bruz, Chantepie et Gévézé, Saint-Armel a été choisie pour servir de laboratoire expérimental à la définition de cette approche méthodologique qui, dès lors qu'elle aura été actée, s'étendra à l'ensemble des autres communes de la métropole.

Pour ce faire Rennes Métropole s'appuie sur des étudiants en Master "Maîtrise l'Ouvrage Urbaine et Immobilière" de Rennes 2. Leur mission a commencé en février pour une durée de 3 mois. C'est pourquoi vous pouvez les croiser sur la commune lors de leur repérage des sites sur lesquels ils étudient plusieurs thématiques : localisation, profil historique, profil de gisement, dureté foncière...

L'indice de dureté foncière permet de définir les priorités, alors que les critères qualitatifs garantissent l'adaptation du projet au site, la présence d'équipements, de transports pouvant faciliter les choix de typologies de logements à créer.

Activité urbanisme



En 2022, le nombre de construction de maisons individuelles a connu un ralentissement par rapport aux deux années précédentes. En effet, cinq permis de construire de maisons individuelles ont été délivrés. Par contre le rythme des déclarations préalables et de certificats d'urbanisme s'est maintenu. Les déclarations préalables montrent un soutien au tissu économique tandis que les certificats d'urbanisme montrent de nombreuses mutations et donc l'arrivée de nouveaux habitants. À ce titre nous pouvons dire que près de 50 % de la population de Saint-Armel est présente sur la commune depuis moins de 5 ans (source étude commerces). Les données marquantes sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Actes d'urbanisme déposés	2022	2021	2020
Permis d'aménager	2	3	1
Permis de construire	7	89	55
PC délivrés (logements autorisés)	5	73 (75)	44 (60)
Déclarations préalables	50	46	44
Permis de démolir	2	2	8
Certificats d'urbanisme	42	30	89

ÉCOLE DES BOSCHAUX



RENTÉE SEPTEMBRE 2023



PRÉ-INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Pour avoir une place en maternelle pour l'année scolaire 2023/2024, votre enfant doit être né en 2020 (pas d'inscription pour les enfants nés en 2021). Vous devez prendre rendez-vous à la Mairie et vous munir :

- du livret de famille
- d'un justificatif de domicile.

Ensuite, il faudra prendre contact avec la directrice de l'école, Mme Brou, en téléphonant au 02 99 62 77 60 (n'hésitez pas à laisser un message sur le répondeur) ou par mail : ecole.0350445u@ac-rennes.fr afin qu'elle puisse procéder à l'admission définitive.



EN SORTIE

QUAND LE PAPIER S'ANIME !

La classe de CE2-CM1 est allée au Volume à Vern-sur-Seiche en janvier. Elle a pu observer l'exposition de l'artiste rennaise Emmanuelle Tonin. Les œuvres de papier représentaient des icebergs et jouaient avec la ligne d'horizon.

Les élèves ont confectionné des papillons en origami qui seront exposés dans le hall du Volume durant toute la durée de l'exposition.



LE LOCAL JEUNES

Les jeunes > 17 ans

P'TITS PRÉADOS

Le local jeunes (Aimedéji) a été ouvert pendant les vacances de Noël du 19 au 23 décembre. Au programme : jeux de société, escape game, réalisation de bûches pâtissières. Les jeunes ont également pu profiter d'un après-midi au bowling et d'une sortie cinéma. **Les rendez-vous des P'tits Prédados du mercredi adressés au CM1 et CM2**, dans le but de faire la passerelle avec la jeunesse, a été momentanément suspendu depuis la rentrée faute d'un animateur disponible. Dans l'attente d'une solution pérenne, les jeunes sont accueillis dans le cadre du centre de loisirs dont l'accueil se fait au Clos-Muret. Pour maintenir le lien, l'animateur Pier Chemin leur propose **un créneau les vendredis de 16h15 à 18h. Les p'tits prédados peuvent se retrouver sur inscription autour d'un goûter et d'une activité.** C'est ainsi que le vendredi 3 février, neuf jeunes ont participé à un atelier crêpes et joué au billard.

LES JEUNES DU CM2 À 17 ANS

Les jeunes, du CM2 jusqu'à 17 ans, sont accueillis au local pendant les vacances scolaires de 14h à 18h. Des activités et des sorties leurs sont proposées sur inscription.





RETOUR SUR

LES VACANCES D'HIVER

Le chocolat, le cirque et le carnaval étaient à l'honneur à l'Accueil de Loisirs durant ces vacances !

Les petits se sont plongés dans l'univers de Willy Wonka la première semaine. Ils ont confectionné des mendiants au chocolat, créé leurs propres lunettes du célèbre chocolatier de Roald Dahl et ont, bien sûr, regardé le film de Tim Burton.

Pour les grands, la préparation de numéros de cirque, de déguisements, d'accessoires pour présenter un spectacle aux petits leur a demandé du temps et de l'énergie. Ils ont, quand même, eu le temps de se faire des cartes de Saint-Valentin ! Tous les enfants sont allés découvrir l'escalade dans un lieu emblématique de Rennes, l'Hôtel Dieu en fin de première semaine. Après cette formidable journée, le goûter fût l'occasion, pour les grands, de présenter leur spectacle circassien aux plus jeunes. De quoi terminer la semaine en apothéose !

La deuxième semaine, ce fût l'univers du carnaval avec la réalisation de masques, du maquillage, « Dessine ton spectacle ! » et une pensée pour leurs grands-mères à l'occasion de leur fête. Avec bien sûr, la confection de crêpes pour mardi gras !

Le jeudi, les grands ont pu se construire une journée comme ils ont voulu à Rennes. C'était « On décide ensemble » ! Ils ont choisi d'aller au bowling et ont profité du parc de Bréquigny après le pique-nique. Ils ont beaucoup apprécié la possibilité de choisir le déroulement de la journée et de la vivre ensemble. Ils réfléchissent pour des possibilités durant les vacances de Printemps. Les petits sont allés s'amuser et découvrir les tours de Pouic Pouic la magicienne cocci-nelle à Rennes également.

La semaine s'est achevée par une célébration de la fête des grands-mères.

Une communication sera faite concernant les ouvertures des structures proches cet été afin de permettre à chacun de s'organiser durant la période de fermeture de l'Accueil de Loisirs.

Vacances de printemps

Elles auront lieu du 17 au 28 avril. Les inscriptions sont possibles **jusqu'au dimanche 19 mars, les annulations jusqu'au dimanche 9 avril.**

La plaquette sera adressée aux familles par mail. Une communication sera faite concernant les ouvertures des structures proches cet été afin de permettre à chacun de s'organiser durant la période de fermeture de l'Accueil de Loisirs.



CONTACT ET INSCRIPTIONS

06 76 54 32 71

clsh@saint-armel-35.fr



LE 9 MAI SOUS LE SIGNE DU VÉLO !



La Maison du vélo mobile De 15h à 19h Place de l'Église

La Maison du vélo est un bus itinérant qui circule dans les 43 communes de la métropole. Avec ce service métropolitain, Rennes Métropole poursuit ses efforts pour la transition écologique afin de faire évoluer les modes de déplacements dans la métropole et d'inciter les habitants à utiliser des alternatives à la voiture solo. Ce bus permet aux habitants de découvrir les différents services proposés par la Maison du vélo de Rennes. L'objectif est de fédérer et faire connaître les initiatives locales portées en faveur du vélo.

Mardi 9 mai, de 15h à 19h, Place de l'Église, le bus proposera des informations et des abonnements Star, le vélo libre-service ; la livraison et la restitution des vélos à assistance électrique Star ; découverte de la location courte durée des VTC, vélos pliants, cargos, tandems ; rencontres avec les associations...

Happy-cyclette : réparation et entretien de vélos

De 15h à 19h
Place de l'Église



Un pneu crevé ? Des freins usés ? La chaîne qui s'est faite la malle ? La galère avant les beaux jours... Pas de panique, Happy-Cyclette s'arrête à Saint-Armel !

Happy-Cyclette, c'est un service itinérant de réparation et d'entretien de vélos.

Rendez-vous le 9 mai place de l'Église de 15 à 19h.
Tél. 06 31 16 37 89.

Liaison douce entre Saint-Armel et Vern-sur-Seiche

Rendez-vous à 17h
Place de l'Église

Après la liaison douce entre Saint-Armel et Bourgbarré, une liaison douce entre Saint-Armel et Vern-sur-Seiche a vu le jour fin 2022. Cette voie verte sécurisée relie les deux communes et permet aux jeunes de se rendre au collège et aux familles d'aller faire leur marché le samedi matin en toute quiétude.

Le 9 mai, il vous est proposé une balade familiale d'environ une heure à vélo afin de vous faire découvrir ce nouvel aménagement.



Un nouveau moyen pour stationner son vélo en toute sécurité

Un box sécurisé en libre-service pour le stationnement des vélos a récemment été installé sur le parking de la place du Four à Pain.

Le système est simple, accessible à tous gratuitement et sans abonnement. Il permet à chacun de stationner son vélo. Ce box peut servir à stocker le matériel complémentaire comme le casque, les gants...

Une utilisation simple à usage individuel

La fermeture extérieure du box vélo est à la charge de l'utilisateur. Ce dernier apporte son cadenas personnel et utilise les pattes prévues à cet effet. Il est conseillé de cadenasser également le vélo à l'intérieur du box pour créer une double protection. Le stationnement ininterrompu d'un même vélo au-delà de 24 heures ainsi que la fermeture d'un box sans vélo à l'intérieur ne sont pas autorisés. La ville se réserve le droit de libérer le box.

Le stationnement s'effectue sous la responsabilité de chacun. La ville décline toute responsabilité en cas de dégradations ou de vol.



LOGEMENT

TRAVAUX DE RÉNOVATION DE VOTRE HABITAT ?

Point sur l'évolution en 2023 des aides à la rénovation de l'habitat proposées par l'État.

L'aide pour les chaudières à gaz est supprimée.

L'installation d'une chaudière à gaz n'est désormais plus éligible à MaPrimeRénov. Les chaudières à très haute performance énergétique (THPE) ne font pas exception.

Dans le même esprit, notez que depuis le 1^{er} février 2023, les subventions pour l'achat d'une ventilation mécanique contrôlée et pour l'achat d'un poêle à granulés verront leur montant baisser.

L'idée ? Se défaire petit à petit de notre dépendance aux énergies fossiles. Les chaudières fonctionnant aux énergies renouvelables sont ainsi privilégiées.

Enfin, la prime supplémentaire de 1 000 € versée par l'État aux ménages qui se séparent de leur chaudière au fioul ou au gaz pour un équipement d'origine renouvelable est prolongée de 3 mois supplémentaires en 2023 et prendra fin au 1^{er} avril 2023.

Les aides pour la rénovation énergétique encourageant les rénovations globales :

L'État tend à valoriser les rénovations globales de l'habitat. Ainsi, on note la mise en place de plusieurs évolutions dans les aides à la rénovation en 2023 :

- **MaPrimeRénov' copropriétés** : le dispositif est renforcé pour accélérer la rénovation de l'habitat collectif.

Ainsi, les plafonds de travaux finançables sont relevés (de 15 000 à 25 000 €) et les primes individuelles versées aux ménages aux revenus très modestes et modestes sont doublées (pour les ménages très modestes, la prime s'élève désormais à 3 000 € et à 1 500 € pour les ménages modestes) depuis le 1^{er} janvier 2023.

- **MaPrimeRénov' Sérénité** : destinée aux propriétaires occupants aux revenus modestes ayant des projets de rénovation permettant un gain énergétique d'au moins 35 %, MaPrimeRénov' Sérénité voit ses plafonds de travaux finançables revalorisés de 30 000 à 35 000 € depuis le 1^{er} janvier 2023.

- **Forfaits "rénovations globales"** : les forfaits "rénovations globales" seront relevés à 10 000 € pour les ménages aux ressources intermédiaires et 5 000 € pour les ménages aux ressources supérieures. Notez que les ménages aux revenus supérieurs n'ont plus accès aux financements par geste, sauf en Outre-Mer depuis le 1^{er} janvier 2023.

Mon Accompagnateur Rénov' devient obligatoire dans certains cas :

Mon Accompagnateur Rénov' est un professionnel appuyé par l'Anah en charge de vous assister dans votre projet de travaux de rénovation énergétique : il s'agit soit d'un assistant à maîtrise d'ouvrage soit d'un opérateur agréé par l'État ou désigné par une collectivité locale. Si jusqu'à présent, la supervision de



Mon Accompagnateur Rénov' n'était que facultative, elle est obligatoire en 2023 dans certains cas :

- Pour les travaux de rénovation globale financés par MaPrimeRénov' Sérénité dont le coût est supérieur à 5 000 € TTC et qui permettront un gain énergétique d'au moins 35 % depuis le 1^{er} janvier 2023.

- Pour les travaux de deux gestes ou plus dont le coût est supérieur à 5 000 € TTC et qui font l'objet d'une demande de subvention MaPrimeRénov' supérieure à 10 000 € depuis le 1^{er} janvier 2023.

- Pour les travaux qui font l'objet de demandes d'aides distinctes dépassant les seuils mentionnés et ayant lieu dans un délai de 3 ans à compter de la première demande d'aide.



Sur l'ensemble de ses programmes, l'Anah a financé la rénovation de plus de 718 000 logements, dont 71 % sont occupés par des ménages modestes ou très modestes, via 3,4 milliards d'euros mobilisés.

CONSEILS

Pour tous vos projets de rénovation de votre habitat (énergétique ou autres), nous vous conseillons de vous adresser aux deux organismes publics suivants :

- **service de Rennes Métropole avec l'ALEC :**

besoin d'informations sur les aspects techniques de votre projet ? Retrouvez les fiches méthodologiques et comparateurs de devis ainsi que les aides financières : <https://www.alec-rennes.org/usager/conseil-energie-particuliers-coproprietaire/les-aides-financieres-pour-les-travaux-de-renovation-energetique-en-2023/> .

- **L'ADIL 35 :** <https://www.adil35.org/votre-question/vous-etes-propretaire/amelioration/financement/>

TROTTINEZ EN TOUTE SÉCURITÉ ET PRUDENCE

La trottinette électrique a pris une place importante aujourd'hui dans le paysage urbain. Si elle assure un déplacement doux et silencieux, elle peut s'avérer particulièrement dangereuse pour soi-même et pour autrui.

Les accidents graves voire mortels impliquant des usagers de trottinettes électriques ont conduit les pouvoirs publics à réglementer leur usage en imposant un certain nombre de règles. Depuis le 25 octobre 2019, le code de la route reconnaît les Engins de Déplacement Personnel Motorisé (EDPM) comme une nouvelle catégorie de véhicule. Adopter un comportement prudent tant pour sa propre sécurité que pour celle des autres implique le respect des règles suivantes :

- Usage de la trottinette électrique interdite aux moins de 12 ans,
- Trottinette non homologuée sur route ne peut excéder les 25 km/h,
- Circulation sur les trottoirs strictement interdite, en agglomération, elle est autorisée, sur les pistes cyclables ou sur les voies dont la vitesse est limitée à 50 km/h. Hors agglomération, seule la circulation sur les pistes cyclables et voies vertes est autorisée,
- Usage des écouteurs interdit,
- Port du casque conseillé, sachant que 31 % des blessures sont occasionnées à la tête, il devient obligatoire lorsque la circulation est autorisée par dérogation sur des routes limitées à 80 kms/h,
- Souscription d'une assurance civile obligatoire. Le défaut d'assurance est sanctionné d'une amende de 3 750 €.

Enfin, le décret du 14 janvier 2022 est venu réglementer l'usage de la trottinette électrique avec une selle. Cet EDPM catégorisé en cyclomobile léger ne peut excéder 30 kgs et doit être dépourvu de selle arrière et de porte-bagage.

L'ENQUÊTE MOBILITÉ 2023

Rennes Métropole organise une enquête sur la mobilité des habitants sur un territoire qui s'étend sur le département d'Ille-et-Vilaine et certaines communes limitrophes du département des Côtes d'Armor. Cette enquête a pour but de connaître les pratiques de déplacement des habitants, tous modes de transport confondus. Les informations ainsi recueillies sont essentielles pour adapter les aménagements et les services en matière de mobilité aux besoins de la population.

L'enquête se déroule jusqu'au 8 avril 2023. 5 000 personnes seront interrogées par téléphone pour décrire leurs déplacements. Les entretiens seront réalisés par des enquêteurs de la société Terre d'Appels Field.

Peut-être serez-vous sollicité par Terre d'Appels Field pour répondre à cette enquête. En acceptant d'y répondre, vous contribuez à une meilleure qualité de service pour tous. Merci pour votre contribution.

Contact :

Téléphone : 02 99 86 62 30

Courriel : mobilite-urbaine@rennesmetropole.fr





DÉCHETS

RÉDUIRE SES DÉCHETS OU L'ART DE COMPOSTER !

Le compostage, réalisé dans un composteur ou en tas, permet de transformer la plupart des déchets biodégradables, aussi appelés biodéchets, en un fertilisant naturel apprécié par les plantes du jardin. On parle de compostage individuel quand il est pratiqué dans son jardin et de compostage partagé quand il est géré collectivement (en pied d'immeuble, en entreprise...).

Comment composter ?

Si vous avez un jardin privatif, en maison ou rez-de-jardin, demandez à Rennes Métropole un composteur gratuit de 300 litres (1 par foyer). La mise à disposition d'un deuxième composteur peut être acceptée si le premier composteur a été pris il y a au moins 6 mois.

Pour une association ou une entreprise, il suffit d'envoyer un mail à biodechets@rennesmetropole.fr

Si vous habitez en immeuble, il existe près de chez vous, deux aires de compostage partagé (cf. carte ci-contre). Vous pouvez demander à y participer.

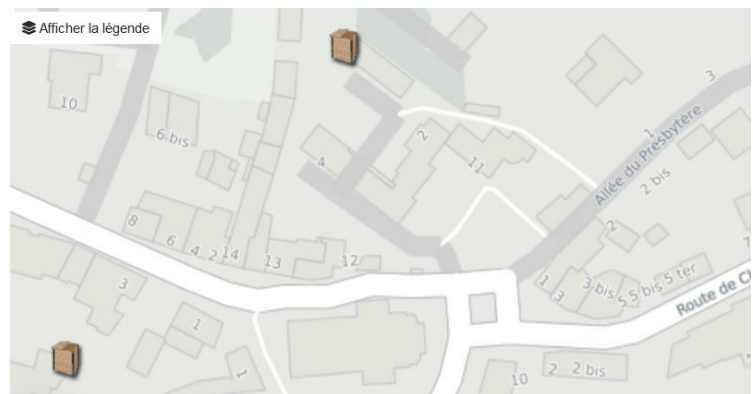
S'il n'y en a pas près de vous, vous pouvez demander l'installation d'une aire de compostage partagé.

Conditions requises : 10 logements concernés ou plus, participation de 20 % des foyers de la copropriété et au moins 20 m² d'espaces verts à proximité.

Rennes Métropole forme les référents bénévoles, les accompagne sur toute la durée de vie du site, de sa mise en place jusqu'à son fonctionnement en autonomie. Pour devenir référent, contacter le service au numéro vert : 0 800 01 14 31.

Je commande mon composteur :

https://mesbacs.rennesmetropole.fr/composteurs_coordonnees



À compter du 31 décembre 2023, c'est la loi, chaque Français devra trier ses déchets alimentaires à part : c'est-à-dire ne plus les mettre avec les ordures ménagères ! Et cela, que l'on vive en maison ou en appartement. Rennes Métropole travaille depuis plus de 30 ans sur la question du tri des déchets alimentaires (4 habitants sur 10 ont déjà une solution pour les trier), et cela va continuer, avec l'objectif d'équiper la totalité des habitants dans les prochains mois.

- pour les habitants en maison : poursuite de la mise à disposition gratuite d'un composteur individuel sur demande
- pour les habitants en immeuble : développement du compostage partagé et de la collecte des déchets alimentaires, associé à la distribution de bioeaux.



ENVIRONNEMENT

SAINT-ARMEL

ma ville au sens

PROPRE



**Vous aimez votre chien ?
Vous aimez votre ville ?**

Ramassez les crottes de son chien, un geste simple et votre chien ne gênera pas les autres citoyens.

Si les chiens sont les bienvenus sur l'espace public, leurs déjections le sont beaucoup moins : elles salissent trottoirs ou espaces verts et participent à la prolifération des microbes. En outre, les enfants risquent de marcher dessus.

Par conséquent, il n'y a qu'une seule solution, ramasser les déjections. Ce n'est pas très compliqué et ce sera très apprécié.

Garder les rues, les espaces verts et la ville propres est l'affaire de tout le monde.

La propreté urbaine est un défi que les services de la Ville relèvent tous les jours. C'est aussi une affaire individuelle, chacun pouvant adopter les bonnes pratiques : apporter ses encombrants en déchèterie, jeter ses papiers dans une poubelle plutôt que dans la rue, ramasser les crottes de son chien ou trier ses déchets et cela s'apprend dès le plus jeune âge.

Régulièrement, des dépôts sauvages d'ordures ménagères, de gravats et de déchets jonchent les pieds des containers de tri. Ce type d'incivilités nuit à la propreté publique, rend désagréables les lieux pour les personnes qui trient correctement et peut occasionner des accidents (envols, pollution, blessures par du verre brisé...).

Nous rappelons aux contrevenants que le code pénal prévoit des sanctions pouvant aller jusqu'à 1 500 € d'amende avec confiscation du véhicule lorsqu'une personne effectue un dépôt sauvage en dehors des endroits et des conteneurs prévus à cet effet.

L'éco-garde présent sur la commune est un agent assermenté chargé de plusieurs tâches : la sensibilisation, l'éducation et l'assistance à la population sur les problèmes d'incivilités. Il a également un rôle de veille écologique. Il peut être également amené à faire de la répression. Merci à tous de porter une attention particulière à notre cadre de vie.

Brûler les déchets verts

Il est interdit de brûler des déchets verts (herbe après tonte de pelouse, feuilles mortes, résidus, d'élagage, résidus de taille de haies et arbustes, résidus de débroussaillage...). Au-delà des

troubles du voisinage générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des risques d'incendies, le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants.

Que faire des tailles de haies ?

- les déposer à la déchetterie située au lieu-dit Garmeaux à Saint-Armel. Elle est ouverte du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h (fermée le jeudi après-midi).

Valoriser les déchets : La tonte de gazon peut être étalée fraîche en fine couche aux pieds des plantations, arbres ou arbustes. Ce fin paillis permet à la terre de garder son humidité. Une fois dégradé, il apportera des éléments nutritifs essentiels aux plantes. Il abrite également la faune auxiliaire, alliée du jardinier (insectes, vers de terre).

Il est aussi possible de laisser sécher la tonte avant de l'étaler en couches plus épaisses au pied des massifs, et de mettre de petites quantités de tonte dans son composteur individuel (interdit dans les composteurs partagés).

Autre option, adopter la tonte mulching. Le mulching ou herbicyclage qui consiste à laisser sur place l'herbe finement coupée. Celle-ci se décompose naturellement, apporte au sol des éléments nutritifs et maintient un bon apport d'humidité.

Les résidus verts des exploitations agricoles. Une dérogation permet le brûlage des résidus d'entretien ou d'élagage d'arbres ou de haies situées dans le parcellaire agricole. Elle ne concerne ni les résidus de cultures, ni le bois issu de la destruction définitive de haies bocagères. Pour autant, cette pratique a vocation à disparaître à terme, au bénéfice des solutions de valorisation de la biomasse qui connaissent aujourd'hui un développement très rapide (méthanisation, filière bois-énergie).

OPÉRATION BROYAGE DE VÉGÉTAUX

Venez participer à cette opération "broyage" organisée par Rennes Métropole.

Samedi 18 mars 2023 de 10h30 à 12h30
Atelier des services techniques, rue Noël du Fail

Branches inférieures à 10 cm de diamètre, brindilles et feuilles sont des ressources pour votre jardin. Broyées, elles peuvent être utilisées en paillage sur vos plantations ou ajoutées en matière sèche dans votre composteur.

Venez participer à cette opération "broyage" organisée par Rennes Métropole. Vous pourrez repartir avec du broyat pour votre jardin. Le volume de végétaux est limité à 1m³/foyer et par opération. Apportez vos végétaux et n'oubliez pas vos sacs pour récupérer votre broyat.

Plus d'infos au 0800 01 14 31.



BROYAGE, PAILLAGE
RENNES MÉTROPOLE
VOUS INFORME...

rien ne sert de
JETER
quand on peut
BROYER

OPÉRATION DE BROYAGE DES VÉGÉTAUX

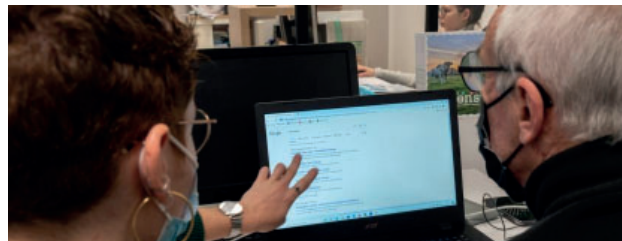
À Saint-Armel 🦋

Samedi 18 mars
10h30 > 12h30

**Atelier des services
techniques**
Rue Noël du Fail

Retrouvez toutes les dates sur :
metropole.rennes.fr

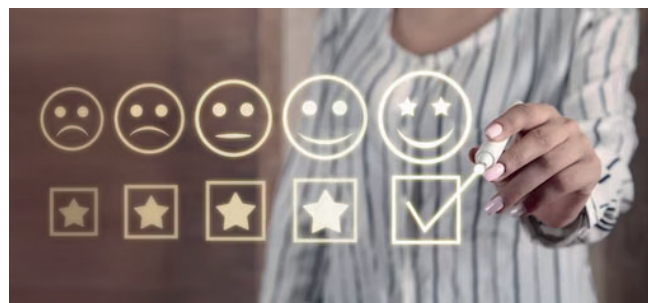
DES CONSEILLERS NUMÉRIQUES À VOTRE RENCONTRE



Vous êtes habitants de Saint-Armel et avez besoin d'aide pour utiliser vos outils informatiques ? Un conseiller numérique vous propose des ateliers d'accompagnement au numérique collectifs ou individuels.

Vous avez besoin d'aide pour utiliser vos outils informatiques ? Naviguer sur Internet ? Gérer vos courriels ? Installer une application ? Stocker vos contenus numériques ? Vous souhaitez connaître l'environnement et le vocabulaire numérique, apprendre les bases du traitement de texte ? N'hésitez pas à nous contacter ! Un conseiller numérique peut vous proposer des ateliers d'accompagnement au numérique collectifs ou individuels. **Il sera présent à la Bibliothèque Municipale le 28 mars et le 19 avril 2023. Créneaux de 45 minutes de 10h à 16h.**

+ d'infos : www.saint-armel-35.fr
02 99 62 71 58



ENQUÊTE DE SATISFACTION

Rennes Métropole et la Collectivité Eau du Bassin Rennais ont confié à l'entreprise TRYOM la réalisation d'une enquête de satisfaction auprès des usagers des services publics d'eau potable et d'assainissement.

L'enquête sera réalisée par téléphone (numéro appelant : 06 52 52 77 28 ou 02 97 84 19 07) depuis le 27 février 2023. Environ 1 500 personnes vont être interrogées sur tout le territoire métropolitain ! Une analyse statistique des réponses sera ensuite réalisée par les services afin d'en tirer des enseignements. Cette enquête est anonyme. Nous remercions par avance les usagers pour leur contribution.

GYM ARZHEL

Portes ouvertes du lundi 20 au vendredi 31 mars 2023.

Hommes, femmes à partir de 16 ans, les disciplines suivantes vous sont proposées et sont encadrées par des animateurs professionnels diplômés :

- Cross Training Sport Santé : préparation physique générale combinant des exercices de force et de cardio (utilisation de matériels spécifiques et justesse posturale du mouvement). Travail en HIIT et Tabata (fractionné).
- Gym Fitness : tendance Dance, Energy et Zen, cardio, renforcement musculaire et étirements.
- Gym douce : technique pour entretenir l'équilibre et la souplesse (stretching).

Cours d'essais gratuits sur les créneaux suivants :

	Lundis 20 et 27 mars	Mercredis 22 et 29 mars	Vendredis 24 et 31 mars
Cross training sport santé	20h30-21h30		
Gym fitness	19h30-20h30	20h15-21h15	
Gym douce			9h15-10h15

Inscription par mail ou sur place avant le cours. Se munir d'un tapis, d'une serviette et d'une bouteille d'eau. Salle parquet à l'Espace Arzhel.

CONTACT ET INSCRIPTIONS
gymarzhel@yahoo.com



BADMINTON



L'hiver est bien installé mais n'a en rien altéré la motivation de nos badistes !

Les rencontres interclubs s'enchaînent : après Vern et Marpiré, nous échangerons en tournoi amical avec Nouvoitou et Corps-Nuds. Nous avons pu également disputer en championnat départemental, les équipes de Bruz, Guichen, Crevin et Piré-Chancé.

Outre la compétition, nous n'en oublions pas la convivialité en partageant un verre et quelques victuailles à l'issue des matchs.

Pour confirmer cette dynamique, le club arborera bientôt un maillot floqué de notre nouveau logo ! Merci à Yann pour cette création.

N'hésitez donc pas à nous rencontrer les mardi et vendredi à 21h à l'Espace Arzhel ou lors de notre prochaine soirée

spéciale qui aura lieu **le 17 mars :**

la traditionnelle Saint Patrick !

À très vite au club !



LES P'TITS LUTINS

Une année bien remplie !

Les assistantes maternelles adhérentes de l'association des P'tits Lutins se regroupent régulièrement.

Elles accueillent plus de 45 enfants qui se retrouvent pour des activités d'éveil et de sociabilisation.

La sécurité psycho-affective et physique de l'enfant est respectée.

Les enfants sont contents de se retrouver régulièrement et ravis de participer aux événements exceptionnels comme les contes ou les spectacles.

Pour concrétiser tous ces merveilleux moments passés ensemble, en plus des ressources reçues par les cotisations ; les subventions et aides matérielles de la commune, que par ailleurs nous remercions ; les assistantes maternelles ont organisé une braderie puériculture qui a permis de recevoir des intervenants extérieurs pour les contes et spectacles.

L'association renouvellera cette année cette braderie-puériculture en octobre afin de pérenniser les activités pour les enfants accueillis.

Lors de la dernière assemblée générale le bureau a été renouvelé. À cette occasion, toutes les assistantes maternelles remercient chaleureusement Josiane Guillaume qui a présidé l'association durant ces 24 années passées.

Vous cherchez une assistante maternelle ? Vous souhaitez des renseignements ? N'hésitez pas à nous contacter.

CONTACT ET INSCRIPTIONS

lesptitslutinssaintarmel@gmail.com

Martine : 06 21 47 18 51

Stéphanie : 06 32 04 09 57

THÉÂTRE ST-ARMEL

Les Starméliens

présentent

UN PUR CAUCHEMAR

Une comédie de Claude MONTEIL



À SAINT-ARMEL | 8, 9, 15, 16, 22 et 23 AVRIL 2023 Entrée libre
(Salle de l'Arzhel) | Samedi 20h30 - Dimanche 15h00

À RENNES | 5 MAI 2023
(ADEC - rue Papu) | Vendredi 20h30

Renseignements et réservations possibles au 06.12.55.90.29 <http://lesstarmellens.fr>

**VISITEZ
NOTRE
SITE**

BIEN-ÊTRE PAR LE SAMADEVA

STAGE YOGA DE SAMARA ET LAHORE NADI YOGA

Le yoga de Samara permet de cultiver l'attention et le calme à travers la pratique de mouvements (les uns lents, les autres plus dynamiques), de danses, de relaxations, d'exercices appelés "Arkana", mot qui signifie en persan "processus de transformation". Son action de détente physique et psychique en fait une méthode anti-stress efficace permettant de préserver son capital santé par une pratique régulière.

Le Lahore Nadi Yoga est le Yoga de la douceur et de l'énergie. Les différents exercices permettent de reconnecter les lignes énergétiques à l'intérieur du corps, réduisent les douleurs, redressent la colonne vertébrale, agissent sur les vertèbres, muscles et procurent une profonde détente, entraînant ainsi un bien-être corporel, un équilibre émotionnel et une clarté intellectuelle.

Stages demi-journée : samedi 11 mars de 9h30 à 12h30, salle du Clos Muret à Saint-Armel.

Pour vous inscrire : 06.30.90.22.92 (sous réserve d'un nombre minimum de participants)

Tarif : 20 € la demi-journée pour les adhérents et 25 € pour les non-adhérents).



CONTACT ET INSCRIPTIONS

Association bien-être par le Samadeva
<http://bien-etreparlesamadeva.fr>

TIERS LIEU KAZANOU

LE SAMEDI 21 JANVIER À L'ARZHEL, C'ÉTAIT CINÉMA....

Une cinquantaine de personnes, dont 15 enfants, s'est déplacée pour assister à la projection de Gogo, film retraçant le parcours d'une vieille femme de 94 ans ayant décidé de retourner à l'école primaire pour obtenir son certificat de fin d'études.

Cela se passe au Kenya. La détermination de cette femme luttant aussi pour la scolarisation des filles dans son pays, le respect des enfants envers cette démarche ont enchanté les spectateurs(trices) présent(e)s. Expérience à renouveler.

Le DVD est disponible à la médiathèque de Vern-sur-Seiche.

Prochaines dates à retenir pour kasanou :

- les ateliers couture : 2, 16, 30 mars, 13 avril et 4 mai de 14h30 à 17h30 au Club House.

De nouveaux projets sont en cours de réflexion, venez nous rejoindre.



FRESQUE DU CLIMAT

Dans la continuité de la Fresque du Climat, le tiers lieu Kazanou vous propose "2 tonnes", l'atelier immersif pour imaginer le futur et agir ensemble pour le climat !

2 tonnes équivalent CO2 par an, c'est la quantité de gaz à effet de serre émise par personne dans un monde neutre en CO2. C'est aussi l'objectif à atteindre d'ici 2050 pour respecter les engagements de l'Accord de Paris : maintenir l'augmentation de la température mondiale à un niveau inférieur à 2 degrés.

Aujourd'hui, en moyenne, chaque français émet 9,5 t de CO2/an.

"Certes, mais comment faire pour réduire ? Comment agir efficacement pour le climat ?", Quelles actions individuelles prioriser ? (Ex : consommer local ou rouler en voiture électrique ?), Sur quelles actions collectives investir ? (Ex: déployer la méthanisation ou les éoliennes ?) Comment peser dans les débats et influencer le collectif ?

2 tonnes, c'est l'atelier qui vous permet d'y répondre !

L'atelier 2 tonnes propose aux participants d'explorer le futur en équipe et d'essayer de limiter le changement climatique en atteignant ces fameuses 2 tonnes par an et par personne, d'ici à 2050.

Pour permettre une compréhension systémique des enjeux, l'atelier prend en compte les dimensions individuelles et collectives du sujet, sans oublier le rôle de l'influence, enjeu-clé de la transformation de la société.

Destiné autant aux plus novices qu'aux experts du sujet climatique, c'est aussi un vrai serious game, pensé pour rassembler et débattre ensemble, et que chacun puisse prendre du plaisir et exprimer son opinion.

Vous avez toujours rêvé de vous mettre à la place d'un Ministre, ou de parler climat avec Donald Trump ? Prenez-vous au jeu !

À Saint-Armel le 18 mars de 9h15 à 12h30

Contact : Annick au 06 70 66 79 12



Calendrier Kazanou

Ateliers couture : 2, 16, 30 mars, 13 avril et 4 mai de 14h30 à 17h30 au Club House.

Ateliers bois : 16 et 30 mars, 13 avril, 11 et 25 mai de 14h à 17h, 22 rue du Val, entrée côté impasse de la Ruée



UN WEEK-END À LA RUE REVIENT !

Comme depuis 2017, les communes de Bourgbarré, Chantepie, Corps-Nuds, Nouvoitou, Saint-Armel et Vern-sur-Seiche s'associent le temps d'un week-end pour l'organisation d'un évènement festif centré autour des arts de la rue avec l'ambition de donner accès à la culture au plus grand en faisant circuler les publics sur le territoire.

La programmation sera, encore une fois, éclectique et étonnante

Le week-end débutera à Saint-Armel par M. Pok et ses Gloups, le dernier spectacle, encore en création, de la fanfare GLOUPS ! le vendredi 26 mai. Un spectacle humoristique et ambitieux sur la différence, son acceptation et la richesse qui en découle.

Une ambition culturelle partagée au service d'un territoire de vie

Les artistes sont présents tout au long de l'année pour travailler à la création de ce spectacle.

Pierre et Lalec, deux musiciens de GLOUPS !, ont enchanté les enfants présents à l'Accueil de Loisirs durant les vacances de Noël lors d'ateliers musicaux basés sur le rythme, la puissance, la longueur des sons que l'on peut produire avec des instruments, parfois, très étonnants. Les familles ont été accueillies le dernier jour de 2022 par un goûter préparé par les enfants et la fanfare au complet. Après un temps de résidence à Nouvoitou en février,

ils reviendront pour une semaine de travail durant les vacances de Printemps et les deux jours précédents l'ouverture du festival pour peaufiner ce spectacle.

L'accueil d'artistes : une volonté politique et une nécessité artistique

Les artistes ne disposent pas tous des conditions nécessaires au travail de création. C'est pourquoi il leur est indispensable de trouver des lieux leur permettant ce travail. La Ville de Saint-Armel souhaite donc, dans une volonté d'accompagnement, proposer des espaces favorisant la création.

En 2022, Céline Malestroit a travaillé régulièrement à l'Arzhel. En 2023, GLOUPS !, la Compagnie Des Humanités et, peut-être, également Pierre Bonnaud investiront l'Arzhel, mais aussi l'espace public pour façonner leurs dernières créations.

Un travail, engagé par Rennes Métropole, va, de surcroît, permettre une meilleure connaissance de l'ensemble de lieux de travail pour les artistes existants sur la Métropole afin de mieux accompagner les artistes qui en ont besoin de manière régulière.

DU CÔTÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



Le carnaval et ses conteuses étaient à l'honneur le 4 février à Saint-Armel. Une indienne est venue de loin accompagnée de son amie pour lire des histoires aux enfants. Eux aussi avaient sortis leur plus beau déguisement : princesse, créole, licorne, pâtissière, ouvrier du bâtiment... Ce moment convivial s'est terminé par une dégustation de crêpes maison ainsi qu'un petit atelier maquillage afin de ravir les enfants et les parents !

Les nouveautés...

Ce mois-ci, nous attirons votre attention sur les derniers achats effectués. Régulièrement, l'équipe de bénévoles enrichit le fond de notre bibliothèque municipale.

Aussi, vous pouvez y découvrir :

- La saga familiale des Cazalet
- La doublure de Mélissa Da Costa
- Les romans de Christian Laborie et Pierre Lemaître
- Le roman graphique, Le droit du Sol d'Etienne Davodeau ainsi que de nouveaux albums jeunesse.

N'hésitez pas à fréquenter notre bibliothèque "Le Chat'Pitre". L'inscription est gratuite.



ANIMATIONS

L'heure du conte

SAMEDI 1er AVRIL



La prochaine Heure du conte aura lieu samedi 1^{er} avril à 10h, à l'école pour les enfants de 4 à 7 ans. Les inscriptions se font en bibliothèque ou par mail : bibliotheque@saint-armel-35.fr

De 4 à 7 ans. Gratuit sur inscription.

Café littéraire

SAMEDI 8 AVRIL



La bibliothèque municipale vous invite à participer à un "Café Littéraire" le samedi 8 avril à 10h.

Vous aimez lire, parler des livres, échanger vos impressions ou seulement écouter celles des autres. Rejoignez-nous autour d'un café. Chaque participant peut amener des petites gourmandises littéraires ou sucrées !

Entrée libre et gratuite.



Horaires d'ouverture de la bibliothèque :
mercredi de 15h30 à 17h, vendredi de 16h15 à 17h30 et samedi de 10h30 à 12h.

ON SORT



Le samedi 11 mars de 19h à 20h30, Laurinne viendra animer en chansons le bar tabac L'Armélien, à l'occasion de sa réouverture.

Un style soul populaire pour vous accueillir, des planches apéritives pour se restaurer et tout ce qu'il faut pour se désaltérer.

Vous pourrez découvrir, également, les nouveaux services associés au bar tabac en remplacement de l'ancien rayon presse, tels qu'une cave à vins et spiritueux, des « idées cadeaux » (bijoux, maroquinerie, décos...) un espace salon cosy, ainsi qu'un corner d'E-liquides et de CBD. L'entrée est libre, seule la bonne humeur est de mise.

CAFÉ CONCERT À L'ARMÉLIEN

« Le célibat des personnes âgées de 60 ans et plus »

Ciné-débat « Les petits ruisseaux », de Rabaté

Le vendredi 17 mars 2023 à 14h30

Cinéma associatif L'Espérance
Rue Antoine Châtel à Chartres-de-Bretagne



Renseignements et inscription obligatoire auprès du CLIC All'âges :
02 99 77 35 13
accueil@clic-allages.fr



LES CLASSES 3 VOUS DONNENT RENDEZ-VOUS

Une nouvelle décennie est passée ! Un nouveau rendez-vous est pris le **samedi 24 juin 2023** pour fêter les "Classes 3" à l'Espace Arzhel. Les personnes intéressées pour préparer l'organisation de cette journée sont conviées à **une réunion le mardi 14 mars, salle du Conseil à 20h**. Toutes les idées sont les bienvenues. Contact : Jean-Michel Guillaume au 06 77 14 69 65 ou David Possel au 06 81 04 18 41.



CONCERTS 20H

FESTIVAL

ROCK & ROCKABILLY CAR & BIKE

BAPTÊME MOTO PROGRAMATION SAM-DIM 10-11 JUIN ZONE ROUOL 15^h CONCERT SOIR CAMPING 500R PLACE

BALLADE DIM 14H

ROCK IS LIFE

L'ARZHEL-35230-SAINT ARMEL
EXPOSITION CAR & BIKE
DOORS OPEN : 10 H

STANDS • BARBER • TATTOO • FOOD • ASSOCIATION

ROCKISLIFE35@GMAIL.COM - 06.95.38.72.08

LA CASA

Si vous souhaitez communiquer dans notre magazine et présenter votre entreprise ou votre commerce, merci d'envoyer un mail à : communication@saint-armel-35.fr pour une prochaine parution.

DELAIRE

FERS ET MÉTAUX

www.delaire-recuperation.com

Cesson-Sévigné Saint-Armel
02.99.26.16.61 02.99.62.78.20

La Petite BRIQUE Rouge

Céline Chevallier
NÉGOCIATRICE EN IMMOBILIER

Estimation
Achat / Vente
Location / Neuf

06 62 28 47 38 | celine.chevallier35@gmail.com

La Lavandière DES LICES

Mickaël Briand

DÉCORATION D'INTÉRIEUR

06 18 91 74 90

PAYSAGISTE

EURL PESTEL
David

Tous Aménagements Extérieurs
ST-ARMEL ☎ 02 99 00 45 39
www.pestel-paysagiste.fr • pestelpaysage@gmail.com

Créer et Embellir votre Jardin...

FRANCKNIVOLLE

PLOMBIER CHAUFFAGISTE

DEPANNAGE INSTALLATION RENOVATION

contact@franck-nivolle.com 02 99 04 18 88

35230 SAINT-ARMEL www.franck-nivolle.com

terracity.fr

Entreprise de paysage à Saint-Armel
Jardins - Terrasses - Clôtures - Piscines - Spa - Dessins - Plans 3D
contact@terracity.fr 02 99 22 24 14

www.terracity.fr

LANOË

TRANSPORTS // STOCKAGE
15 rue Bernard Palissy 35230 SAINT-ARMEL
TEL 02.23.30.00.30 MAIL transportslanoe@gmail.com

PAYSAGISTE PESTEL

Paysage Services

Entretien - Taille - Tonte

☎ 02 99 00 45 39 - 35230 ST-ARMEL

Armélique

Coiffure

Saint-Armel 02 99 62 15 51

LORHO-MAT

SAINT-ARMEL
MATÉRIELS BATIMENTS T.P.
VÉHICULES UTILITAIRES P.L.

LOCATIONS
PORT. 06 11 11 37 53
Tél. : 02 99 00 42 78
Fax : 02 99 62 17 50

CABINET IMMOBILIER

BARTH

Julien PRATO
Responsable associé
06 35 49 33 61
julien.prato@barth-immobilier.fr
6 Place Des Droits De L'Homme
35770 VERN-SUR-SEICHE
ESTIMATION GRATUITE

Agenda

Mars 2023

Jeudi 9 mars

Formation aux 1er secours - 14h à 16h, salle du conseil

Samedi 11 mars - Concert, Bar l'Armélien

Dimanche 12 mars - Grainothèque - Place de l'Église

Samedi 18 mars

- Opération broyage de végétaux, 10h30 à 12h30

- Kazanou, atelier "2 tonnes"

Dimanche 19 mars - Grainothèque - Place de l'Église

Dimanche 26 mars - Grainothèque - Place de l'Église

Mardi 28 mars - Présence du conseiller numérique, Bibliothèque

Avril 2023

Samedi 1^{er} avril

Heure du conte, 10h, Bibliothèque Municipale

Dimanche 2 avril - Grainothèque - Place de l'Église

Samedi 8 avril - Café littéraire, 10h, Bibliothèque Municipale

Dimanche 9 avril - Grainothèque - Place de l'Église

Mercredi 19 avril

Présence du conseiller numérique, Bibliothèque Municipale

8, 9, 15 16, 22 et 23 avril, Espace Arzhel

Théâtre "Un pur cauchemar" par les Starméliens

Mai 2023

Mardi 9 mai - Mai à vélo

- Maison du vélo mobile, Place de l'Église, 15h à 19h

- Happy-Cyclette, Place de l'Église, 15h à 19h

- Balade à vélo, Place de l'Église, rendez-vous à 17h

Vendredi 26 mai - Week-end à la Rue

* Remise du label Habitat et Qualité de Vie (HQP) pour la ZAC des Boschaux - 15 juin 2023 au lieu du 28 mars 2023.

KAZANOU
ASSOCIATION TIERS LIEU - SAINT ARMEL

*soirée
Tarot*
Tous LES JEUDIS SOIR
20H00



Ouvert à toutes et à tous.
Initiation au tarot possible

CLUB-HOUSE - SALLE ARZHEL

Inscriptions et informations au 07 70 27 74 29

**MARCHÉ DES CRÉATEURS
ET DE PRODUCTEURS**

**SAINT-ARMEL
PLACE DE
L'ÉGLISE**

**VENDREDI 2 JUIN
DE 16H À 21H**

**LA MAIRIE
RECHERCHE
DES EXPOSANTS**

Vous êtes producteurs ou créateurs
de bijoux, de mode, de décoration,
d'accessoires, de tableaux, de pro-
duits gourmands... Ce marché est fait
pour vous !

INSCRIPTIONS AVANT LE :
10 AVRIL 2023

CONTACT :
02 99 62 93 83
communication@saint-armel-35.fr

